



Chèque de la Banque Postale non parvenu

Par **vesuvio**, le **13/03/2015** à **15:01**

bonjour,
Ayant clôturé un Livret A à la Banque Postale mi-février, j'avais demandé de me verser les intérêts dus entre le 1^{er} janvier et la date de cloture ainsi que le reliquat des sommes inscrites sur ce livret, sur mon compte-chèque (ex-CCP) détenu chez eux.
Mon livret a été clôturé mais ils m'ont informé que contrairement à ma demande, ils m'envoyaient un chèque à mon domicile.
Or à ce jour, je n'ai jamais reçu le chèque !
Comment déposer réclamation ?
La Banque Postale doit-elle apporter la preuve que j'ai reçu et encaissé ce chèque, si elle ne donne pas suite à ma demande indiquant que ce chèque n'est jamais parvenu à mon domicile. ?
A qui revient la charge de la preuve ?

Par **moisse**, le **13/03/2015** à **16:48**

Bonsoir,
Vous indiquez à la banque en question n'avoir jamais reçu le chèque annoncé.
Il sera alors établi :
* une lettre de désistement dans laquelle vous vous engagez à renoncer à la provision du premier chèque qui sera parallèlement frappé d'opposition
* un second chèque, ou un autre moyen de paiement, sera alors mis en place.
Ce n'est donc pas une question de preuve.
Sinon vous pouvez lire avec intérêt l'article 1315 du code civil.